

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes relative à l'adoption du budget 2026, tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 18 décembre 2025 à 19 h00, sous la présidence de Luc Gilbert, maire.

Sont présents: Martin Simard, conseiller siège numéro 1
François Anctil, conseiller siège numéro 4
Alain Gauthier, conseiller siège numéro 6

Est absent : Hélène Simard, conseillère siège numéro 2
Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴⁹⁵⁵⁾
3. Présentation et adoption du budget de l'année 2025; ⁽⁴⁹⁵⁶⁾
4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027; ⁽⁴⁹⁵⁷⁾
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

25-12-4955

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

25-12-4956

Présentation et adoption du budget de l'année 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Anctil
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires 2026 soient adoptées telles que présentées.



N° de résolution
ou annotation

Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *l'article 953.1 du Code municipal* du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 soit adopté tel que présenté.


PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et la direction générale répondent aux questions du public concernant le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Simard demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 19 h 51.


Luc Gilbert, maire


Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

